

# DÉBAT PUBLIC MONTAGNE D'OR EN GUYANE

7 mars - 7 juillet 2018



## CAHIER D'ACTEUR

### LA GRAPPE D'ENTREPRISES ORKIDÉ DE GUYANE APPORTE SON SOUTIEN AU PROJET MONTAGNE D'OR

#### PREAMBULE

L'inventaire minier de la Guyane réalisé entre 1975 et 1995, sur crédits d'État (43 M€) par le BRGM avait pour objectif de proposer à la profession minière des sujets susceptibles d'être valorisés par cette dernière afin d'aboutir à la mise en exploitation d'un ou plusieurs gisements d'or en Guyane au sein du « Bouclier Guyanais », une des régions les plus prometteuses pour l'exploitation aurifère.

Les résultats de cet inventaire ont suscité l'intérêt de grandes compagnies minières qui ont mobilisé les techniques les plus modernes pour prospecter ces indices d'or primaire qui n'avaient jamais fait l'objet d'exploitation à grande échelle.

C'est dans ce contexte que fut découvert, dans les années 2000, le gisement de CAMP CAÏMAN d'un potentiel en or de l'ordre de 30 tonnes que le groupe minier canadien IAMGOLD projetait d'exploiter.

Après de nombreuses péripéties le rejet du projet IAMGOLD a finalement été annoncé en 2008 par le Président Nicolas SARKOZY, créant un séisme dans le secteur minier, en particulier chez les compagnies minières internationales.

C'est pour éviter le renouvellement de telles péripéties, qu'un « Schéma Départemental d'Orientation Minière » (SDOM) a été mis en place en 2011. Il a vocation à préciser le cadre d'une exploitation de l'or respectueuse de la biodiversité de la Guyane et à poser les bases d'une véritable politique minière et industrielle de long terme pour la Guyane.

Le projet minier « Montagne d'Or » s'inscrit pleinement dans ce schéma puisqu'il est localisé dans une zone autorisée à l'exploitation minière « sous contraintes » (Zone 2 du SDOM).



#### « L'OR Ki Démarre », « L'OR Ki Développe »

Association Interprofessionnelle  
Minière - Loi 1901 Lauréate de l'appel  
à projets grappe d'entreprise 2011

La Grappe d'entreprises ORkidé de Guyane est une association, Loi 1901, dont l'objet est de favoriser la synergie entre les acteurs de la filière minière et les métiers associés, en mettant en place des actions collectives ou individuelles pour leur développement et leur promotion.

Lauréate en 2011, de l'appel à projets « Grappes d'entreprises », l'association interprofessionnelle minière a été initiée sur la base d'actions et de projets jugés prioritaires. La labellisation DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale) constitue en ce sens un signal fort et encourageant pour la profession.

L'association ORkidé de Guyane compte 29 membres actifs et 6 membres associés, répartis en quatre collèges :

- Opérateurs miniers d'exploitation primaire;
- Opérateurs miniers d'exploitation alluvionnaire;
- Affineurs, orfèvres, bijoutiers;
- Appui technique, Formation, Recherche.

L'association est financée par les cotisations de ses membres et par des subventions publiques.

#### Philippe MATHEUS

Président de la grappe ORkidé de Guyane  
ph.matheus@cmb-gc.com

## EMPLOI ET IMPACT SUR L'ÉCONOMIE LOCALE

Dans son rapport d'activité annuel de 2016 dédié à la Guyane, l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-mer (IEDOM) écrivait : « la croissance de l'économie guyanaise n'est pas encore suffisante pour permettre de relever le défi de l'intégration de sa jeunesse dans la vie active ni celui de la progression du revenu moyen de la population. L'avenir de l'économie guyanaise repose surtout sur sa capacité à accroître la part du secteur privé et à renforcer le dynamisme des entreprises sur de nouveaux marchés. » L'industrie aurifère y était présentée comme un secteur à fort potentiel.

Actuellement, en Guyane, le secteur minier se borne à l'exploitation des gîtes aurifères superficiels, placers alluviaux ou gisements primaires de faible profondeur. Les opérateurs miniers sont des entreprises artisanales et des sociétés d'exploitation de type PME et PMI, en général peu capitalistiques et donc peu à même de mobiliser les lourds moyens financiers requis pour une activité minière industrielle sur des gisements primaires importants.

Cette activité génère un peu plus de 500 emplois et 37,5 M€ de chiffre d'affaire.

Au premier trimestre 2018, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A s'élevait à 22 590 personnes (source DIEC-CTE Guyane). Cela représente un taux de chômage de près de 25 % de la population active. Ce taux grimpe à 45 % pour les jeunes de 15 à 24 ans !



Philippe Matheus lors des auditions du débat public, le 16 juin 2018 à Cayenne

Sans pour autant considérer qu'un projet comme celui de la « Montagne d'Or » résoudra les problèmes de chômage en Guyane, la création de 750 emplois directs et de près de 3 000 emplois induits, qui plus est dans l'ouest guyanais, qui présente un retard de développement économique réel, aura un impact significatif.

Outre les emplois (directs et indirects) liés à la mise en exploitation du gisement, les salaires perçus par ces nouveaux salariés auront un effet d'entraînement (c'est le principe du multiplicateur) car l'argent injecté par ces derniers dans l'économie locale participera à la génération de nouvelles activités, donc de nouveaux emplois et de nouveaux salaires. La durée de vie de la mine, telle que présentée dans le dossier du Maître d'Ouvrage, est de 12 ans mais, dans ce type de gisement il est fréquent de découvrir, en cours d'exploitation, des réserves additionnelles qui sont autant d'années supplémentaires de vie pour l'exploitation.

A titre d'exemple, la Mine d'or de ROSEBEL, exploitée par IAM-GOLD, au SURINAME vient d'annoncer une augmentation de 80% de ses réserves suites aux récentes prospections et prolonge ainsi la durée de vie de la mine jusqu'en 2028.

On ne peut donc justifier de la durée de vie, estimée à l'heure actuelle à 12 ans, pour le projet « Montagne d'Or », pour affirmer comme certains le font que les emplois créés seront éphémères et sans retombées réelles pour l'économie locale.

## FORMATION

La Compagnie Minière Montagne d'Or s'est engagée à recruter 90% des emplois localement. Au SURINAME, sur la Mine d'or de ROSEBEL, c'est 95% d'emplois locaux, et sur celle de MERIAN, mise en exploitation en 2016 par NEWMONT, ils sont déjà à 90% de locaux après seulement 2 années de fonctionnement. Il n'y a aucune raison pour que la Guyane ne puisse y parvenir.

Le développement des compétences locales devra se faire, entre autre, au travers des filières mises en place par la profession minière et auxquelles la compagnie minière "Montagne d'Or" s'est associée.

Il s'agit de la licence professionnelle VALORESS qui forme des techniciens géologues (la première promotion termine sa formation et les étudiants entreront bientôt dans la vie active) et de « l'École Technique des Mines » (en cours de création) qui formera des ouvriers et techniciens dédiés aux métiers de la mine. Entre 50 et 100 personnes devraient être formées chaque année.

Par ailleurs, le Contrat d'Études Prospectives (CEP) sur le secteur minier de Guyane réalisé en 2008 à la demande de la FEDOMG, est en cours de réévaluation pour tenir compte du nouveau contexte et de la perspective de mise en exploitation de gisements primaires à fort potentiel et des techniques spécifiques d'exploitation et de traitement qui y sont associées.

La Grappe ORkidé est Maître d'œuvre du CEP MINE 2018 qui rendra ses conclusions au troisième trimestre et permettra l'élaboration du cahier des charges de l'Accord de Développement de l'Emploi et des Compétences (ADEC). Ces conclusions permettront d'affiner les formations à mettre en place, notamment au sein de la future École Technique des Mines.

## ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les opposants au projet parlent de désastre écologique et de destruction de la forêt guyanaise. Il faut raison garder. L'emprise du projet mobilise 800 ha, soit 8 km<sup>2</sup> à rapporter aux 83 500 km<sup>2</sup> de la Guyane soit moins de 0,01% de sa superficie. De plus ce projet est localisé dans un secteur exploité depuis 140 ans par les sociétés légales et les illégaux. 55% de la superficie de la future exploitation sont déjà lourdement impactés par ces anciens travaux et dans ces zones la forêt primaire a disparu depuis bien longtemps.

A titre de comparaison l'orpaillage illégal a détruit, entre 1992 et 2013 (source ONF) plus de 10.000 ha soit l'équivalent de 12.000 stades de football (unité de mesure favorite des opposants au projet). Et ce n'est pas fini !

Ce sont, en moyenne 10 tonnes d'or qui sont produites annuellement par les illégaux avec des effectifs pouvant compter jusqu'à 10 000 personnes (à comparer à une production légale de l'ordre de 1,5 tonne d'or/an). Et cela dure depuis 25 ans !

C'est, pour le territoire guyanais, une perte sèche de l'ordre de 350 millions d'euros par an, sans parler des dommages collatéraux, pollution (mercure : plus de 12 tonnes/an, hydrocarbures...), prostitution, insécurité et évidemment aucune remise en état des sites.

Certains opposants osent affirmer que ce sont les opérateurs miniers légaux qui attirent les clandestins et que la mise en exploitation de la mine de "Montagne d'Or" aurait pour effet de multiplier les illégaux. C'est faux. C'est aussi stupide que d'affirmer que ce sont les pêcheurs guyanais qui attirent les tapouilles clandestines. Les illégaux sont attirés par l'or, pas par les mines légales qui les dérangent. Il y avait 177 chantiers clandestins dans le Parc Amazonien à fin août 2017 alors que l'exploitation légale y est interdite !

## CONCLUSION

A ce stade de la réflexion deux possibilités s'offrent à la Guyane.

Le statu quo qui consisterait à ne rien faire.

- Continuer à regarder les orpailleurs illégaux piller les réserves minières de la Guyane à grands coups de déforestation sauvage, de mercure, de pollution des cours d'eau, d'exploitation d'une main d'œuvre précaire soumise aux lois de l'arbitraire, travaillant dans des conditions inhumaines. Pour la Guyane, cela revient à continuer à perdre sans compensation et sans espoir de retour (il s'agit d'une ressource naturelle non renouvelable) plus de 300 M€ par an !
- Continuer à voir la population guyanaise s'enfoncer dans le chômage et la précarité avec, pour nos jeunes, des perspectives d'avenir plus qu'incertaines. Sur une population estimée à l'horizon 2040 à 574.000 habitants dont plus de 40% de moins de 20 ans il y a de quoi s'inquiéter. Cette inquiétude s'est déjà manifestée au printemps 2017 avec les mouvements sociaux qui ont affecté la Guyane, et ce n'est certainement pas fini.
- Continuer à espérer que l'État et l'Europe maintiennent, voire augmentent, leur contribution en faveur de la Guyane.

L'autre possibilité consiste à enclencher un processus de développement endogène de la Guyane en favorisant l'émergence de nouvelles filières au travers d'entreprises et de projets nouveaux créateurs d'emploi et de retombées économiques pour le territoire.

Le projet « Montagne d'Or » qui s'inscrit dans le cadre du développement de l'ouest guyanais en fait partie. Il pourrait même jouer un rôle de catalyseur et de moteur sur le territoire

Guyanais en entraînant dans sa dynamique des entreprises existantes et en suscitant des créations de sociétés nouvelles. Les engagements pris dans ce sens par la compagnie minière « Montagne d'Or » avec la mise en place d'un fonds de soutien aux entreprises sont, sur ce point, positifs.

Il ne s'agit pas de faire de l'angélisme et d'imaginer que ce seul projet résoudra tous les problèmes auxquels la Guyane est confrontée, mais il peut et doit être le point de départ d'une vision nouvelle sur les possibilités de développement de ce territoire.

Il doit également permettre de démythifier l'activité minière trop souvent présentée par ses détracteurs comme source de tous les maux. Les mines actuelles répondent à un nouveau modèle minier basé sur les progrès considérables réalisés en matière de sécurité, de protection de l'environnement et d'innovation.

Le projet « Montagne d'Or », tel qu'il est présenté répond à des exigences environnementales, sociétales et sécuritaires élevées. La Grappe ORkidé considère que la Guyane a besoin de tels projets pour valoriser ses ressources naturelles de façon responsable et ne doute pas que les engagements pris par Compagnie Minière Montagne d'Or dans ces domaines seront tenus. Les services de l'état et en particulier la DEAL seront garants du respect de la législation dans ces différents domaines.

**Pour toutes ces raisons, la Grappe d'entreprises ORkidé de Guyane apporte son soutien au projet MONTAGNE D'OR.**

**Philippe MATHEUS**

Président de la grappe ORkidé de Guyane